

# Projet éolien de Saint-Ouen-le-Mauger

Lettre d'information n°3

Mai 2022

## Le mot de l'équipe projet

Madame, Monsieur,

Les études de faisabilité pour un projet éolien à Saint-Ouen-le-Mauger, entamées en 2021, se poursuivent. Un premier rapport d'étape sur le volet naturaliste a été rendu par le bureau d'étude. Conformément à notre engagement de transparence, nous vous présentons dans cette lettre les premiers enseignements. Les autres principales études (paysagères, acoustiques) seront lancées dans le courant de l'année 2022 avec en ligne de mire la constitution d'un dossier de demande d'autorisation environnementale au premier semestre 2023.

L'actualité vient nous rappeler l'urgence de développer les énergies renouvelables. Début avril, le GIEC (groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) a rendu le 3ème volet de son rapport contenant les solutions pour limiter le réchauffement climatique à 1,5° - comme le prévoit l'Accord de Paris de 2015. L'énergie éolienne figure parmi les meilleures solutions, avec l'énergie solaire photovoltaïque, pour remplacer les énergies fossiles. À l'échelle française, le gestionnaire du réseau électrique RTE a publié en février 2022 un rapport intitulé *Futurs Énergétiques* avec différents scénarios de mix de production permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050. L'enseignement est clair : "atteindre la neutralité carbone est impossible sans un développement significatif des énergies renouvelables". Nous présentons ces éléments en page 6.

Le projet éolien de Saint-Ouen-le-Mauger est une solution, parmi de nombreuses, pour permettre au territoire de contribuer à la nécessaire transition écologique et énergétique. Nous espérons que ce constat sera largement partagé.



**Tanguy Le Brun**  
**Chef de projet**  
tanguy.lebrun@rwe.com



**Thibaut Oliver**  
**Chef de projet**  
thibaut.oliver@rwe.com

## Les chiffres clés du projet



**3 à 5  
éoliennes**

Le potentiel de la zone est évalué entre 3 et 5 éoliennes, d'une hauteur de 180 mètres en bout de pale. Le résultat des études déterminera le nombre d'éoliennes du projet proposé.



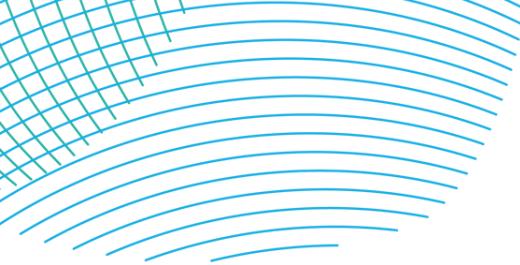
**4 à 5,7  
MW**

La puissance unitaire estimée des éoliennes est comprise entre 4 et 5,7 MW à ce stade du projet.



**15 200  
foyers**

A titre indicatif, un parc de 5 éoliennes de 5,7 MW pourrait produire l'équivalent de la consommation électrique de 15 200 foyers chauffage compris (CRE, INSEE).



# Votre avis et vos questions sur l'éolien et notre projet

Au début de l'année 2022, RWE Renouvelables France a mandaté l'entreprise spécialisée et indépendante Explain pour distribuer la lettre d'information n°2 en porte-à-porte et nous rendre compte de l'opinion des Saint-Ouennaises et des Saint-Ouennais sur l'éolien et notre projet. Le porte-à-porte est une méthode très intéressante pour cela car il permet un contact direct avec une participation importante, et l'absence de biais de sélection puisque seul le hasard détermine si la personne sera à son domicile au moment du passage.

Sur 115 foyers de Saint-Ouen-le-Mauger, 66 portes se sont ouvertes (57%) et 11 personnes n'ont pas souhaité avoir un échange, les graphiques s'appuient donc sur 55 conversations. Un bon échantillon, à l'échelle de la commune.

## Une bonne connaissance du projet

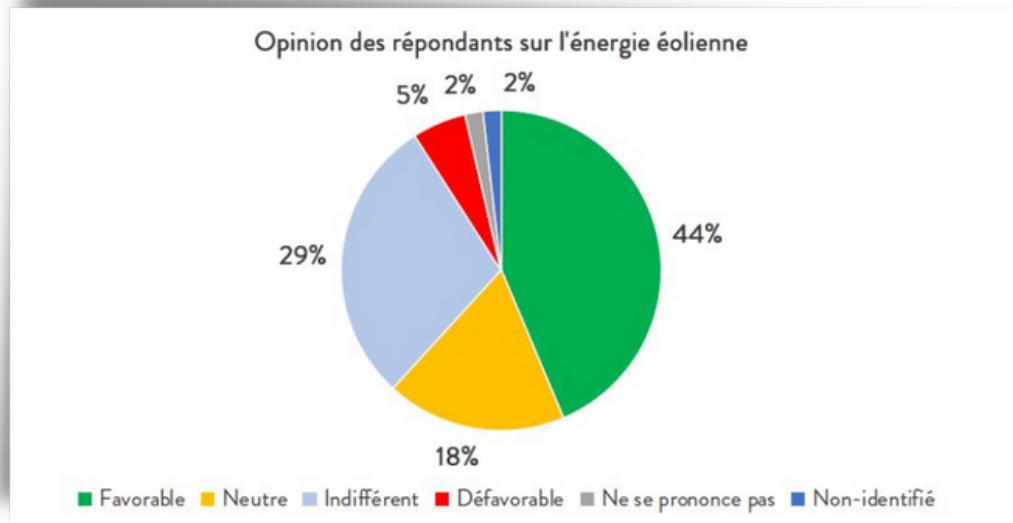
Le projet est connu de plus de 8 personnes sur 10, un très bon taux à ce stade de développement.

La lettre d'information n°1, distribuée à l'été 2021, et la réunion d'information du 25 novembre 2021 ont contribué à cette bonne connaissance, sans compter le bouche à oreille.



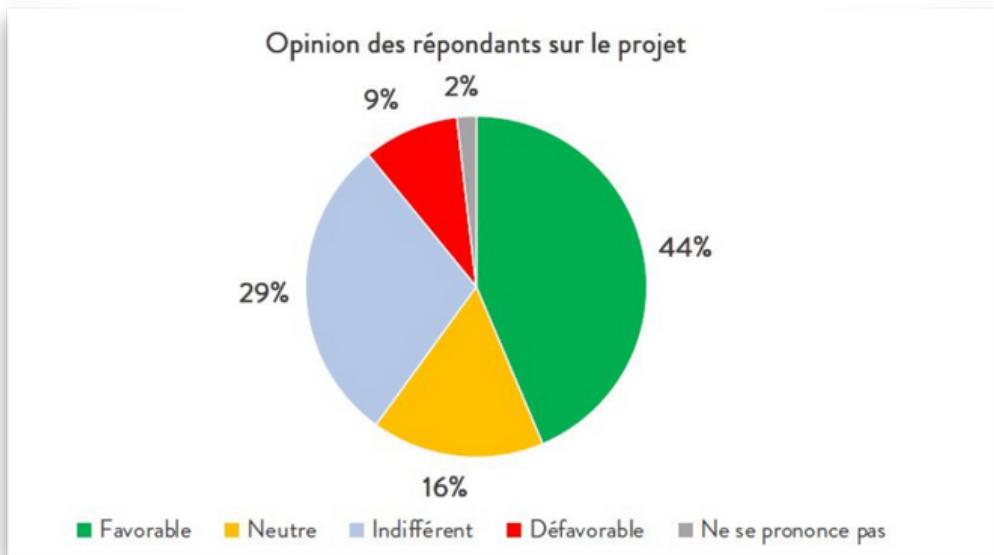
## L'énergie éolienne plutôt bien acceptée

44% des habitants de Saint-Ouen-le-Mauger rencontrés ont une opinion favorable de l'énergie éolienne en général. Près de 30% sont indifférents et ne s'intéressent pas au sujet ou ne savent qu'en penser. 18% des riverains sont neutres, et disent voir des aspects positifs et négatifs, ils attendent d'en savoir plus pour se forger une opinion définitive. Seuls 5% des habitants rencontrés ont une opinion défavorable de l'éolien.

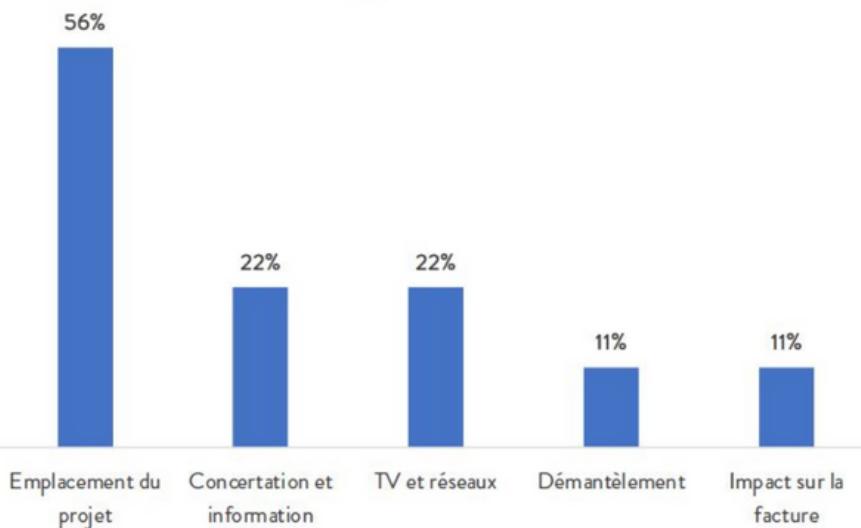


## Le projet éolien de Saint-Ouen-le-Mauger en bonne voie

La même proportion d'habitants rencontrés est favorable au projet éolien de Saint-Ouen-le-Mauger comme à l'énergie éolienne en général (page précédente). La proportion de personnes neutres est légèrement plus faible, et renforce le taux de personnes défavorables. Néanmoins, ce score reste en dessous des 10% de personnes rencontrées. Nous remercions les habitants rencontrés, et vous assurons de notre engagement à proposer le meilleur projet pour conserver votre confiance.



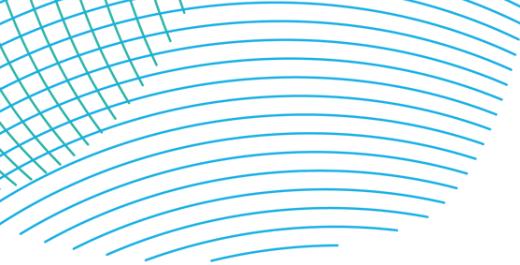
Top 5 des questions posées au cours de la conversation



## Des questions légitimes

La plupart des questions posées par les habitants rencontrés concernent l'emplacement du projet. La zone d'étude a été présentée, il s'agit des parcelles qui séparent Saint-Ouen-le-Mauger de Lamberville. En revanche, l'implantation proposée des éoliennes ne pourra être connue qu'une fois les études achevées, fin 2022.

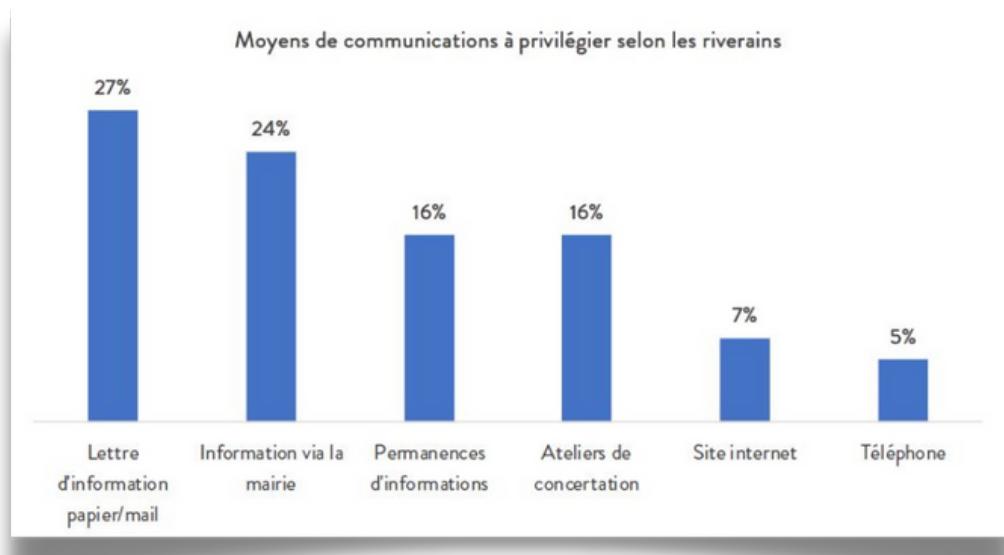
Nous répondons aux autres interrogations dans la page ci-contre.



## Vos attentes sur la suite de la concertation

**La plupart des personnes rencontrées souhaite recevoir d'autres lettres d'information : ce troisième numéro est une réponse directe à cette attente. Pour les personnes qui souhaitent que des permanences d'information / ateliers de concertation soient organisées, contactez-nous pour vous préinscrire : [tanguy.lebrun@rwe.com](mailto:tanguy.lebrun@rwe.com) !**

Nous rappelons par ailleurs qu'un site Internet est en ligne : [www.saintouenmauger.projet-eolien.com](http://www.saintouenmauger.projet-eolien.com) !



## Nos réponses à vos principales questions

### Qui s'occupe du démantèlement le moment venu ?

Les éoliennes actuelles ont une durée de vie garantie entre 20 et 25 ans mais peuvent produire jusqu'à 30 ans. En pratique, une étude est réalisée pour examiner l'état d'usure des éoliennes et déterminer s'il est plus intéressant d'entretenir l'éolienne ou de la remplacer par une machine de nouvelle génération. Le démantèlement intégral de l'installation est prévu et à la charge du propriétaire du parc.

La loi a été modifiée en juin 2020 et prévoit désormais une excavation totale des fondations en béton. L'éolien est la seule industrie pour laquelle il est prévu légalement qu'une provision soit bloquée pour le démantèlement à la Caisse des dépôts et consignations dès la mise en service du parc. Par ailleurs, la loi fixe des obligations de recyclage des matériaux très élevées : au minimum 90% de la masse de l'éolienne doit être recyclée ou réutilisée lors d'un démantèlement. Ce chiffre sera porté à 95% à partir de 2024.

### Quel impact sur la facture ?

L'énergie éolienne est aujourd'hui extrêmement compétitive, avec un prix moyen de l'électricité situé autour de 60€/MWh (fixé lors d'appels d'offre avec l'État).

RWE travaille par ailleurs à un mécanisme pour proposer aux riverains de ses parcs une offre d'électricité à tarif réduit. Ce sujet pourra être abordé plus en détails prochainement s'il rencontre un intérêt des habitants, et mis en place à la mise en service du parc.

### Les éoliennes peuvent-elles perturber la réception télé ?

Si les perturbations sont possibles, la loi est claire et engage la responsabilité du développeur éolien qui doit intervenir à ses frais pour rétablir la réception de la télévision, par exemple en fournissant des équipements domestiques pour recevoir la télévision par satellite ou installer des réémetteurs directement sur les éoliennes.

# L'actualité du projet

Depuis septembre 2021, le bureau d'étude Envol Environnement réalise des sorties au sein de la zone potentielle d'implantation, à proximité directe de celle-ci et jusqu'à 3 km (aire d'étude élargie) afin d'observer et recenser les espèces présentes. La constitution de cet "état initial" nous permet d'apprécier la compatibilité d'un projet éolien avec les enjeux environnementaux.



## Le protocole de l'étude

Les sorties d'observation s'étalement sur une année entière, afin de respecter un cycle biologique complet. Le premier rapport d'étape reçu concerne la période septembre à février. À la fin du mois de février les écologues avaient ainsi réalisé 6 sorties terrain en phase postnuptiale (septembre à novembre) et 2 sorties en phase hivernale (décembre - février). La majorité des sorties concernera la période des migrations prénuptiales (printemps) et la période nuptiale (été).

Pour les chauves-souris, 5 sorties nocturnes ont été réalisées pour la période des transits automnaux et 1 sortie a été consacrée à la recherche des gîtes d'hibernation (cavité, combles, ruines etc). Les sorties ont repris en mars, après la période d'hibernation, et des micros en hauteur ont été installés sur le mât de mesure fin février.

## Premiers résultats

Les écologues ont recensé près d'une centaine d'espèces différentes sur la zone d'étude élargie (3 km autour de la zone d'implantation potentielle). 7 espèces à patrimonialité forte ont été observées, comme le Busard des Roseaux, le Busard Saint-Martin ou le Martin-Pêcheur d'Europe. Les conclusions du rapport final seront une donnée majeure dans le choix de l'implantation (selon les zones à éviter notamment) et dans les mesures à mettre en place. Celles-ci pourront, par exemple, concerter le fonctionnement des éoliennes (exemple : bridage à certaines périodes de l'année).



Busard des roseaux



Martin-Pêcheur d'Europe

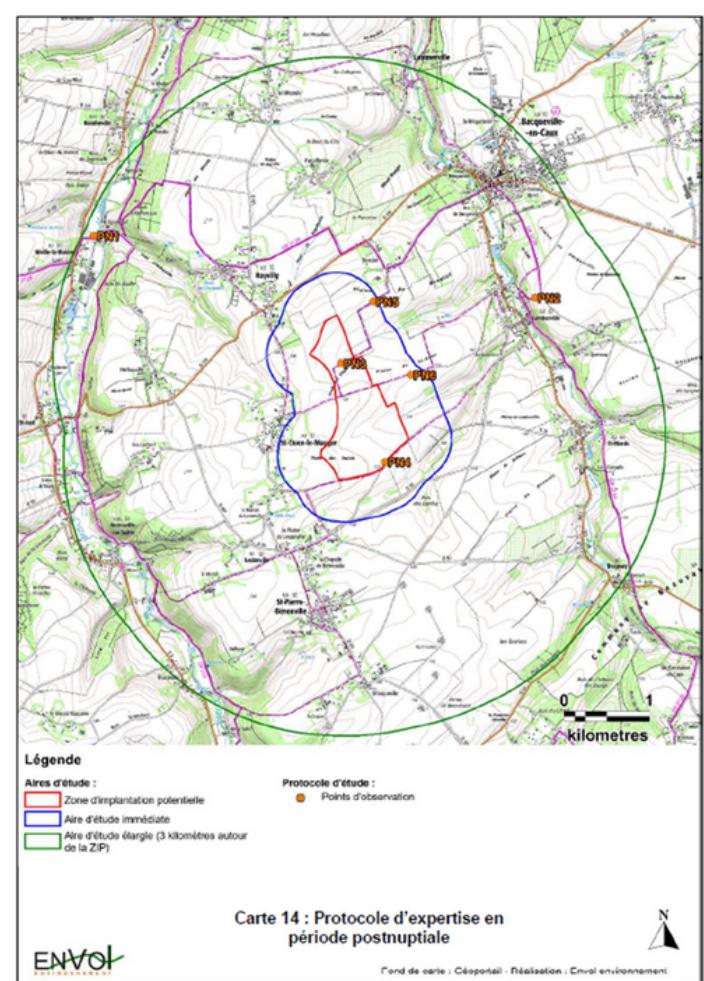


Busard Saint Martin



Barbastelle d'Europe

L'activité des chauves-souris est, d'après les premières observations, modérées, notamment en raison de l'absence de boisements au sein de la zone d'implantation potentielle. Une dizaine d'espèces ont été repérées, dont une espèce à patrimonialité forte (la Barbastelle d'Europe). A ce stade, cette activité semble surtout concentrée à moins de 50 mètres des boisements.



# Quel futur énergétique pour la France ?

Dans le rapport du gestionnaire du réseau électrique français RTE "Futurs Énergétiques 2050", six scénarios alternatifs sont étudiés pour la production d'électricité. La capacité de l'éolien terrestre devra être nécessairement multiplié par 2,5 au minimum et jusqu'à 4 pour atteindre la neutralité carbone. Notre projet y contribue directement.

